

<p>Membres en exercice : Titulaires : 55 Suppléants : 15 Membres titulaires présents : 41 Suppléants présents avec droit vote : 2 Suppléants présents sans droit vote : 3 Pouvoirs : 5 Voix délibérantes : 48</p>	<p>Le 24 septembre 2018, Le Conseil Communautaire de Billom Communauté, s'est réuni à Dallet, sous la présidence de Monsieur Gérard GUILLAUME. Date de convocation : 18 septembre 2018</p>	<p>Extrait du registre des délibérations</p>
---	---	---

Présence des délégués par commune (en grisé les suppléants) / P : Présent – Exc : Excusé

BEAUREGARD L'ÉVEQUE	Alain NERI	P	EGLISENEUVE PRES BILLOM	Daniel SALLES	P	REIGNAT	Patrice PLICHON	
	Patricia BUSSIÈRE	P		José MULA	P		Aurore ALMERAS	Exc
	Guy BORDE	P						
BILLOM	Jean Michel CHARLAT	P	ESPIRAT	Nicole CUCUEL	Exc	ST DIER D'Auvergne	Nathalie SESSA	P
	Nathalie MARIN	P		Evelyne BOURLETIAS	Exc		Hugues DARTAYRE	P
	Pierrick BELLAT	P	ESTANDEUIL	Laurence CABARET	Exc	ST JEAN DES OLLIERES	Catherine QUEINNEC	P
	Lucile RE	Exc		David BOUDOIRE	Exc		Serge CHALEIL	P
	Daniel DUMAS	P		Jacqueline CONSTANTY	P		ST JULIEN DE COPPEL	Dominique VAURIS
	Françoise RABILLARD	Exc	Bruno VALLADIER	P	Charline MONNET	P		
	Jacques FOURNIER	Exc	Gérard BERARD	P	Jean-François BOIRIE	P		
	Patrice ROYET	P	GLAINE MONTAIGUT	Janick HANNOTEAUX	P	ST BONNET LES ALLIER	Philippe DOMAS	P
	Hélène SIMONINI	P		Christine MOUILLAUD	Exc		Jean-Louis HOSTALIER	
BONGHEAT	Marguerite BRUNEL	P	MAUZUN	Bernadette PIREYRE	P	TREZIOUX	Hubert CHEMINAT	P
	Fabrice VANDERCROYSEN	Exc		Christiane TAILLANDIER	Exc		Jean DUBOURGNOUX	
BOUZEL	Daniel RAVOUX	P	MEZEL	Olivier RALUY	P	VASSEL	Françoise BERNARD	P
	Suzanne DELARBRE	P		François RUDEL	P		Yves PLASSE	
CHAS	Bernadette DUTHEIL	P			Claude DELETANG			
	Liliane DESSITE			Monique POUMARAT	P	VERTAIZON	Amalia QUINTON	Exc
CHAURIAI	Maurice DESCHAMPS	P	MONTMORIN	Pascal BOITEL	Exc		Robert BARNOLA	Exc
	Nicole NENOT	P		Gérard GUILLAUME	P		Josiane FAYE	
	Guy MAILLARD	P		Michelle ROUSSET	P		Sandrine RAMALHA	Exc
DALLET	Gilles VOLDOIRE	P	NEUVILLE	Jérôme PIREYRE	P			Claude CHAINON
	René LEMERLE	P			Franck FRADOT	Exc		
	Yamina KADDOUR	P		PERIGNAT ES ALLIER	Jean-Pierre BUCHE	P		
			Fabienne LANGUILLE		P			
				Bernard LEON	P			

Ont donné pouvoir : L. Ré à JM. CHARLAT – F. RABILLARD à P. BELLAT – P. BOITEL à F. RUDEL – S. RAMALHA à JC. COURCHINOX – R. BARNOLA à P. DOMAS.

Secrétaire de Séance : Patrice ROYET

Objet : ENVIRONNEMENT : Vœu pour la territorialisation de la Contribution Climat Énergie - Plan Climat-Air-Energie Territorial

Le Président expose que la Contribution Climat Énergie (CCE) est une fiscalité carbone mise en place en 2014 qui vise à gonfler artificiellement et progressivement le prix des énergies fossiles afin de rendre les actions de transition énergétique plus rapidement rentables. La CCE, qui représente à ce jour quelques 8 milliards d'euros, en représentera plus de 15 milliards en 2022.

Parallèlement, la mise en œuvre des actions qui permettront de concrétiser les ambitions nationales et internationales de lutte contre le réchauffement climatique passera inévitablement par les actions des territoires. Ces derniers se sont vus transférer des compétences clés en matière de politique énergie-climat : élaboration de Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants, et de Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) pour les Régions. Toutefois, ces nouvelles compétences ont été transférées aux collectivités sans nouveaux moyens ce qui limite leurs possibilités pour les mettre en œuvre de manière ambitieuse.

En effet, l'élaboration d'un plan ou schéma s'élève à environ 1 € par habitant. Toutefois, sa mise en œuvre à l'échelle du territoire coûte de 100 à 200 € par habitant car l'objectif est bien d'accompagner les populations et les acteurs économiques dans la rénovation énergétique, la lutte contre la précarité énergétique ou encore le développement des énergies renouvelables et de tendre vers la diminution de la vulnérabilité des territoires au réchauffement climatique.

C'est pourquoi, en lien avec l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial porté par Billom Communauté, il est proposé que le Conseil Communautaire interpelle le Gouvernement afin de territorialiser une partie des recettes de la CCE au profit des EPCI et des Régions, comme le demandent depuis plusieurs années de nombreux réseaux de collectivités et d'élus.

Ainsi, à raison de :

- 5 € par habitant et par an aux Régions ayant adopté un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie conformément à l'article L. 222-1 du code de l'environnement ou un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires conformément à l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales,
 - 10 € par habitant et par an aux EPCI ayant adopté un Plan Climat Air Énergie Territorial, conformément à l'article L. 229-26 du code de l'environnement,
- cette « CCE territoriale » permettrait aux territoires de mettre en œuvre le programme d'actions de leur PCAET, et contribuerait pleinement à ce que la France atteigne ses ambitions en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil décide (à l'unanimité) :

- de valider cette proposition de vœu en faveur de la territorialisation de la Contribution Climat Énergie
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire.
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication.

Billom le 24 septembre 2018
Le Président Gérard GUILLAUME
Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

Délibération 85/24 septembre 2018- 1/1(8.8)